Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 037-213700826-20260928-DCM_36_2026-DE

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**22/09/2026**	**L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	3	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Michèle MARY, Émilie JORY.

Excusés : Nicolas BONNARDE (pouvoir à Jean-Paul CAMBON), Laurence BONNARDE (pouvoir à Émilie JORY), Sébastien GAGER (pouvoir à Sylvain DOLIVET)

Émilie JORY a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 36-2026 TARIFS DE LA BILLETTERIE « AU FIL DU JAZZ » 2027

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à définir les tarifs qui seront appliqués pour assister au concert organisé en janvier 2027 dans le cadre du festival « Au Fil du Jazz » et propose de fixer les droits d'entrées comme suit :

Plein tarif	10.00 €
Enfant de moins de 12 ans	Gratuit

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs du festival « au Fil du Jazz » ci-dessus proposés

Pour extrait conforme,
Le Maire
Christian SAGET

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le